Mis en ligne le 30/06/2026 à 18h20
REÇU EN PREFECTURE
le 30/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AU-091-219104619-20260629-DEC272026-A

OLLAINVILLE LA ROCHE

OllainVille

Décision n°27/2026

DECISION DU MAIRE

OBJET : Avenant N°1 au transfert de marché N°2025-029-25 relatif au transport des élèves en circuits spéciaux scolaires – Ile-de-France Mobilités

Le Maire de la Commune d'OLLAINVILLE (Essonne)

Vu les articles L2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Locales.

Vu la délibération n° CM02/033/2020 du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n° CM45/103/2025 du 16 décembre 2025, acceptant les termes de la convention type de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires) proposée par Ile-de-France Mobilités,

Vu l'avenant N°1 au transfert de marché N°2025-029-25 relatif au transport des élèves en circuits spéciaux scolaires – Ile-de-France Mobilités,

Considérant que cet avenant a pour objet de permettre le transfert du marché n°2025-029-25, pour une durée de 12 mois, à compter du 1er septembre 2026,

DECIDE

ARTICLE 1 :
De signer l'avenant N°1 au transfert de marché N°2025-029-25 relatif au transport des élèves en circuits spéciaux scolaires, avec Ile-de-France Mobilités et le transporteur SAVAC.

ARTICLE 2 :
L'accord-cadre est conclu pour une durée de 12 mois à partir du 1er septembre 2026, pouvant être reconduit tacitement 3 fois pour une période de 12 mois par reconduction.

ARTICLE 3 :
La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et sera affichée à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-préfet de l'Essonne.

Le 29 juin 2026

Le Maire,
Jean-Michel GIRAUDEAU

MAIRIE d'OLLAINVILLE (ESSONNE)

Mis en ligne le 30/06/2026 Ã 18h20
REÇU EN PREFECTURE
le 30/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AU-091-219104619-20260629-DEC272026-A